

L'opposition ne/ne...pas en ancien français

Autor(en): **Englebert, Annick**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **49 (1985)**

Heft 195-196

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'OPPOSITION *NE/NE... PAS* EN ANCIEN FRANÇAIS

1. *Introduction.*

1.1. La négation « renforcée » (Jespersen 1917) ou « double » (Siga-revskaia 1967) que connaît le français a fait couler beaucoup d'encre. Le rôle de l'élément *pas* auprès de la particule négative *ne* a particulièrement préoccupé les linguistes.

1.2. L'ancien français semble, à cet égard, poser le plus grand nombre de problèmes, dans la mesure où la langue de l'époque connaît une opposition *ne/ne... pas* qui ne recouvre pas celle de la langue actuelle, à savoir principalement l'opposition entre « négation explétive » et « négation pleine », exprimée par Damourette et Pichon en termes de « discordance » seule et de « discordance + forclusion » (1911, pp. 129-146), et par les guillaumiens en termes de « négation immanente » et de « négation transcendante » (G. Guillaume, 1964 et 1973 ; G. Moignet, 1965 et 1973 ; R. Martin, 1972 ; M. Molho, 1962 ; A. Joly, 1967 et 1981).

1.3. Les études du rôle de *pas*, et de ses variantes *mie* et *point*, en ancien et en moyen français, ont surtout abouti à des considérations statistiques : celles de M. Offord (1976), de H. Yvon (1959, 1960 a, 1960 b, 1962) et de K. Sneyders de Vogel (1957) notamment, plus rarement à des interprétations plus proprement linguistiques.

Seuls P. Guiraud (1964) et R. Martin (1972) ont, à ma connaissance, livré de telles interprétations, et encore ont-elles le net désavantage :

— d'être divergentes : le *pas* actualisateur de P. Guiraud s'oppose au *pas* virtualisateur de R. Martin,

— et d'être peu sûres :

- la base philologique de l'étude de P. Guiraud a été établie et utilisée avec une légèreté telle qu'elle rend peu fiables les conclusions qu'en tire l'auteur,

- l'interprétation de R. Martin ne peut être étendue à des textes antérieurs à ceux qui ont fait l'objet de son étude — ce qui n'est certainement pas un défaut en soi — mais elle est surtout, en quelques points, difficilement acceptable dans le cadre même de ses propres relevés philologiques, situation dont le linguiste a peut-être eu lui aussi conscience si l'on en juge par le caractère nettement mitigé des remarques formulées au chapitre consacré à la négation dans une *Syntaxe du moyen français*, rédigée en collaboration avec M. Wilmet quelques années plus tard (1981).

1.4. Je me propose donc de reprendre à zéro l'étude de cette opposition *ne/ne...pas* en ancien français pour ce qui est de l'interprétation linguistique des faits, mais en m'aidant des remarques statistiques et des relevés effectués par les auteurs cités plus haut, ainsi que d'une étude détaillée que j'ai eu l'occasion de faire sur la négation à travers les œuvres attribuées avec certitude à Jean Renart (v. bibliographie) et quelques autres textes, principalement du XIII^e siècle, formant un corpus d'environ 3.000 exemples de phrases négatives diverses.

2. *Éléments pertinents apportés par les études philologiques et statistiques.*

2.1. On admet généralement que la présence de *pas* exclut, sinon dans tous les cas, au moins dans 95 % de ceux-ci, celle d'un autre auxiliaire de négation, ou « forclusif », pour reprendre la terminologie de Damourette et Pichon (1911) de plus en plus courante dans ce domaine et qui s'applique aux mots tels que *pas, jamais, rien*, etc.

Cette constatation semble bien montrer qu'une négation de type *ne...pas* s'oppose non seulement à une négation en *ne* seul mais encore à une formule négative de type *ne + forclusif* autre que *pas*, alors même que bien des linguistes continuent de mettre *pas* sur le même rang que les autres forclusifs, moins pour l'ancien français, il est vrai — R. Martin (1972) fait la distinction, mais non P. Guiraud (1964) par exemple — que pour la langue actuelle, où la remarque reste valable.

2.2. D'autre part, seuls de tous les forclusifs utilisés par l'ancienne langue, et ils sont plus nombreux que ceux du français actuel, *pas* et

ses variantes *mie* et *point* ⁽¹⁾ se combinent aussi bien avec la particule négative *ne* qu'avec la particule *non*.

Ce fait confirme le rôle distinct de *pas* par rapport aux autres auxiliaires de négation.

Il est remarquable que cette évidence n'ait jamais été relevée explicitement, sinon par G. Moignet (1965). Elle a pourtant toute son importance.

2.3. M. Offord (1976) notait pour le moyen français que la négation de type *ne...pas* était fréquemment suivie d'un adversatif — *mais*, *ains*, etc. —, à l'encontre des phrases niées à l'aide de *ne* seul ou de *ne* accompagné de tout autre forclusif que *pas*.

J'ai pu vérifier cette tendance dans les relevés que j'ai faits dans l'œuvre de Jean Renart : la proportion est d'à peu près dix formules négatives en *ne...pas* suivies d'un adversatif pour une en *ne* seul.

En outre j'ai pu noter que les négations *non* et *non pas* entraînent également de façon assez régulière la présence d'un adversatif. Cette dernière remarque montre que si, d'une part, *ne...pas* s'oppose à *ne* ⁽²⁾, d'autre part, cette même négation se rapproche par un autre trait de *non* et de *non pas* ⁽³⁾.

2.4. C'est, à mon avis, principalement dans les deux derniers éléments que réside la solution du problème que pose l'opposition *ne/ne...pas* en ancien français, à savoir la faculté qu'a *pas* de fonctionner autant avec *ne* qu'avec *non*, d'une part, et la fréquente présence d'un adversatif après une négation de type *ne...pas* ou *non (pas)*, d'autre part.

De plus, le premier élément ⁽⁴⁾ indiquant une similitude de comportement des phrases niées au moyen de *ne* seul et des phrases niées par *ne* + un autre forclusif que *pas*, je désignerai ces deux types de phrases négatives par l'unique appellation de « type en *ne* » et ne les différencierai plus dans la suite de mon étude.

(1) Pour la clarté de l'exposé, j'utiliserai désormais le seul mot *pas* pour désigner également ses variantes.

(2) Cf. 2.1.

(3) Cf. 2.2.

(4) Cf. 2.1.

3. Particularités d'emploi des quatre négations de l'ancien français.

3.1. Les quatre négations retenues ici : *non*, *non pas*, *ne...pas* et *ne* pour l'ancienne langue peuvent être représentées sur le schéma suivant :

NON	NON PAS	NE...PAS	NE
-----	---------	----------	----

3.2. Si l'on excepte les cas où *non* nie un verbe auxiliaire ou vicaire conjugué à un mode personnel, cas qui ne m'intéressent pas ici dans la mesure où j'ai pu constater, à la suite de G. Moignet (1965), que dans cet emploi cette particule négative exclut systématiquement *pas* et ne forme donc pas un système d'opposition, on peut dire que *non* est la négation du mot.

En effet, tantôt *non* est intégré au lexème et fonctionne comme préfixe ⁽⁵⁾ : *nomper*, *noncaloir*, *nonpourquant*, etc., tantôt *non* est autonome :

— Voire, fait il, ce n'est pas doute,
non d'une chose mais de toute,
 de bras, de cors, de chief, de vis.

(*Roman de la Rose*, v. 1415)

(...) tant lor plairoit seors et aise,
non por ce qu'il aient mesaise.

(*L'Escoufle*, v. 4364)

Dans le second exemple, *non por* signifie *en dépit de*, *malgré* (Ménard, 1976, p. 168) et l'éditeur aurait pu transcrire *nonpor*, car il s'agit d'une création lexicale, ou peu s'en faut.

3.3. *Non pas* semble avoir les mêmes emplois que la négation précédente :

Il samble que li arçon ardent,
 de la sele, si est vermelle,
non pas de sanc mais d'or de fuelle (...).

(*L'Escoufle*, v. 8010)

(5) Notons que dans ce cas aussi *non* exclut systématiquement la présence de *pas*.

Pourtant, si on observe les faits de plus près, on constate que la portée de *non pas* dépasse les limites du mot pour affecter tout le syntagme :

(...) j'ai vos joiaus pris,
por vostre amor que je m'lt pris,
non pas por mestier que j'en aie (...).

(*L'Escoufle*, v. 5777)

Grant trot, *non pas* le col bessié
entre en la ville par la porte (...).

(*Roman de la Rose*, v. 940)

Non et *non pas* se distinguent donc par la « nature » ou l'étendue de l'élément qu'ils affectent, le mot pour *non*, le syntagme pour *non pas*, mais interviennent tous deux au niveau du contenu de cet élément, ce que les guillaumiens appellent l'« incidence interne », comme l'indique, de façon évidente, l'usage en tant que préfixe.

3.4. *Ne...pas* apparaît comme variante de *non pas* sur le plan de l'étendue de l'élément nié.

Ici, comme dans les cas précédents, l'adversatif introduit un élément du même type que celui qui est nié :

(...) *ne* se leva *pas* pour moustrer,
mais pour cheu que le devoit faire.

(*L'Escoufle*, v. 6134)

Il n'i vient *mie* conme vilainz bergier,
mais conme preus et con bons chevaliers.

(*Garin*, v. 3)

Ne demande *pas* comme sire,
mais par amors, et il li dounent.

(*L'Escoufle*, v. 2282)

La portée de cette négation apparaît d'autant plus nettement quand les deux éléments qui la constituent n'encadrent pas le verbe à un mode personnel :

A ceste chose doit il tendre,
ne mie a ce qui ne puet estre.

(*L'Escoufle*, v. 2739)

On voit donc que *ne...pas* intervient également au niveau du syntagme et jusqu'ici rien ne permet de distinguer cette négation de *non pas*.

Pourtant le fait que, d'une part, on recoure plutôt à *ne* qu'à *non* et que, d'autre part, on ait une négation encadrant le verbe à un mode personnel dans la plupart des cas — le dernier exemple cité est assez rarement attesté — témoigne d'une différence d'avec *non pas* que l'étude des emplois de *ne* permettra de mettre en évidence.

3.5. Contrairement à toutes les négations vues jusqu'ici, *ne* semble, de prime abord, ne porter sur aucun élément précis de la phrase :

Car ses gens et si compaignon
n'aperchoivent la chevauchie.

(*L'Escoufle*, v. 5899)

Segnor, fet ele, je *ne* puis
moustrer hostel autre qu'il est.

(*Roman de la Rose*, v. 4228)

et dans les rares cas où des phrases niées par *ne* sont suivies par un adversatif, l'élément introduit par ce dernier est le prédicat entier :

El *ne* le laisse de li partir,
ains vait o lui dusc'au degré.

(*L'Escoufle*, v. 1466)

(...) cil *ne* voloit remouvoir,
ainz veut que chascuns viegne au soen.

(*Roman de la Rose*, v. 2354)

Nus biens d'amors *ne* puet petit valoir,
ainz sont tuit douz qant on les aime et prise.

(*Roman de la Rose*, v. 1460)

Ainsi, on peut conclure que *ne* porte sur tout le prédicat. En effet, on a vu que *ne...pas* et l'adversatif portaient sur des éléments de même étendue, par exemple un circonstant. On peut supposer sans trop de hardiesse que le mécanisme en cause est le même dans le cas de *ne* seul et de l'adversatif. Ce dernier introduisant de façon évidente tout le prédicat ⁽⁶⁾ dans les exemples cités, *ne* a donc la même portée.

Il est difficile de dire ici que la négation intervient au niveau du contenu. Cela se concevait pour *non* (qui donne naissance à de nombreuses créations lexicales) et pour *non pas* (par exemple, on pouvait dire que *non pas* affectait la notion de vitesse modérée exprimée par le

(6) On notera en passant que l'adversatif utilisé avec *ne* est *ains*, alors que celui qu'entraîne *ne...pas* est *mais*.

syntagme *le col bessié*, en l'opposant ainsi à celle de grande vitesse contenue dans le syntagme *grant trot*). Mais cela ne vaut plus du tout pour *ne*. Cette négation, en effet, intervient bien plus au niveau des relations entre les mots, qu'elle annule. Dans les emplois de *ne* correspondant à ceux que l'on qualifierait aujourd'hui d'explétifs (7), l'improbabilité que *ne* affecte le contenu de l'énoncé nié me semble encore plus évidente. *Ne* portant sur tout le prédicat, on peut donc dire que cette négation annule la relation sujet/prédicat.

Ce qui vient d'être dit pour *ne* seul vaut également pour *ne... pas* sur ce plan : *ne... pas* intervient au niveau de la relation entre le verbe et un syntagme dépendant, comme dans les exemples vus plus haut, ou éventuellement au niveau de la relation entre différents éléments d'un même syntagme, comme dans le cas suivant :

Je *ne* sui *pas* si enivrés
que je desisse riens pour vous.

(*Le Chevalier au Barisel*, v. 278)

où *ne... pas* annule le rapport entre l'adjectif et l'adverbe.

C'est parce qu'elle intervient le plus souvent au niveau de la relation entre le verbe et ses éléments dépendants que la négation *ne... pas* encadre un verbe sur lequel elle ne porte pas effectivement.

3.6. De façon assez inattendue, l'analyse que G. Moignet (1973) donne des « signes de l'exception » vient confirmer celle que je donne de la négation de type *ne... pas*.

G. Moignet constatait en effet (1973, pp. 68-69) que ces signes apparaissaient presque toujours après une négation de type *ne* seul (ou accompagné d'un autre auxiliaire de négation que *pas*), mais très rarement, et même exceptionnellement pour le tour exceptif *ne... que*, après une négation de type *ne... pas*.

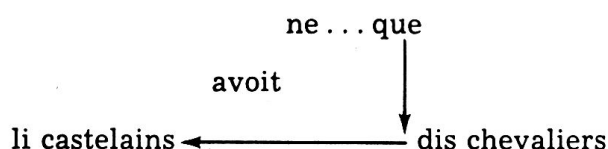
Par exemple, dans la phrase

Li castelains *n'*avoit *que* dis
chevalier amenés o lui.

(*L'Escoufle*, v. 8154)

(7) La possibilité de l'existence d'un *ne* « explétif » en ancien français est encore plus douteuse qu'en français actuel. Ce problème est trop vaste pour pouvoir être abordé ici ; il n'offre d'ailleurs qu'un intérêt secondaire par rapport à la présente étude.

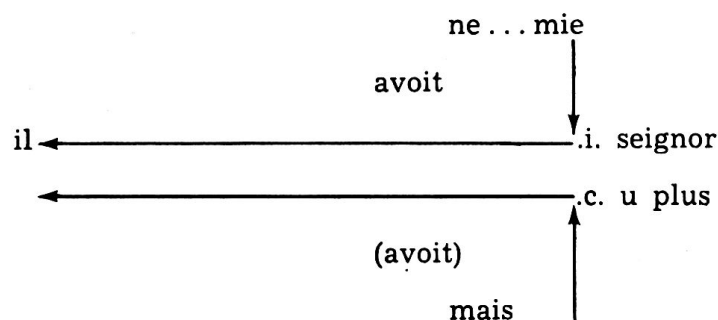
que, intervenant comme « inverseur » du mouvement de négation, vient l'annuler, de sorte que la phrase, ou le verbe, prend un sens affirmatif (même si elle garde les propriétés d'une phrase négative) : *Il n'avait que dix chevaliers* équivaut à peu près à *Il avait dix chevaliers* (il n'en avait ni plus ni moins que dix), ce que l'on peut représenter schématiquement comme suit :



Si l'on compare cette phrase à la suivante, qui contient une négation de type *ne... pas* :

En tout le royaume *n'avoit*
mte .i. seignor mais .c. u plus.
 (L'Escoufle, v. 8525)

et que l'on peut représenter ainsi :

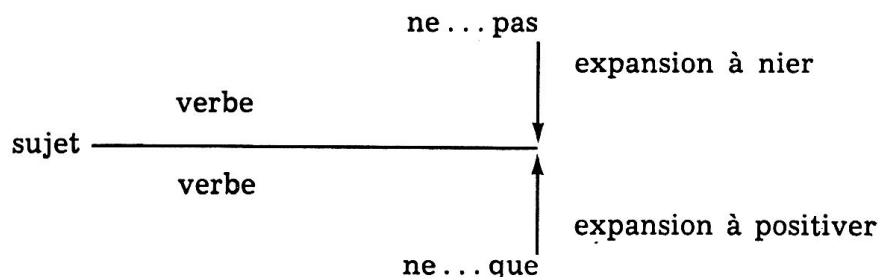


on est frappé par la symétrie des deux constructions.

Cette symétrie explique selon moi l'incompatibilité de *pas* et de *que* : tous deux ont exactement la même fonction dans la phrase, le premier dans le domaine de la négation, le second dans celui de la positivation :

- *pas*, en présence de *ne*, indique l'élément sur lequel porte la négation,
- *que*, en présence de *ne*, indique l'élément qu'il faut soustraire à la portée de la négation.

Une même phrase ne pouvant à la fois contenir un élément unique attirant la négation et la rejetant, *pas* et *que* s'excluent mutuellement, situation que l'on peut représenter sur un schéma unique :



En outre, on a vu plus haut ⁽⁸⁾ que la négation de type *ne...pas* était fréquemment suivie d'un adversatif et que ce dernier mettait en évidence, dans le domaine du positif, ce que *pas* indiquait dans le domaine du négatif. L'adversatif et *que* ⁽⁹⁾ paraissent ainsi avoir la même fonction. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les deux phrases suivantes :

Por combatre *nel* fait il *mie*,
mais por avoir grignor *alaine* (...).

(*L'Escoufle*, v. 2020)

De ce sui ge toz fis
 que ce *n'est pas* por chevalerie
 qu'il porte tel druerie :
 ce *n'est que* por sa seror *non*. ⁽¹⁰⁾

(*Roman de la Rose*, v. 3203)

où le parallélisme entre les deux constructions, l'une faisant intervenir *mais* et l'autre faisant intervenir *que*, est frappant.

En fait, toute la différence entre les deux tours semble résider en ceci :

- *mais* introduit un élément positif en l'opposant à un autre élément, de signe négatif,
- *que* introduit un élément positif en ne l'opposant à aucun autre, sinon à lui-même, dans sa propre possibilité d'être négativé.

Des interférences peuvent exister entre les deux types de constructions, comme le montre le dernier exemple : le tour *ne...pas, mais*

(8) V. 3.5.

(9) Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que l'adversatif utilisé ici, à savoir *mais*, entre aussi dans la composition de nombreux tours exceptifs de l'ancienne langue.

(10) Notons ici l'interférence des tours *ne...que* et *ne...se...non* qui donne la construction à première vue aberrante *ne...que...non*.

cède alors sa place au tour *ne ... pas, ne ... que*, situation qui peut aussi se produire avec les autres tours exceptifs que *ne ... que* :

Il cuidoit qu'il n'i deüst mie
autre venir, se cele non.

(*L'Escoufle*, v. 6370)

On peut résumer la situation comme suit : le mouvement de négativation de la phrase étant engagé, ce qui se marque par *ne*, deux possibilités s'offrent :

- attirer la négativité sur un élément bien précis du prédicat, auquel cas on utilise le marqueur *pas*,
- freiner la négativité, jusqu'à l'annuler, pour lui soustraire un élément bien précis du prédicat, auquel cas on utilise l'« inverseur » *que* ou un autre signe de l'exception.

Le choix de l'une des deux possibilités exclut l'autre, à moins, bien entendu, que l'élément à positiver et l'élément à négativer soient différents : dans ce cas, le mouvement doit être repris à son origine : on ne peut avoir *ne ... pas que* (quelques entorses existent à cette règle ; v. Moignet, 1973, p. 68), alors que le type *ne ... pas X, ne ... que Y* est attesté.

4. Conclusions.

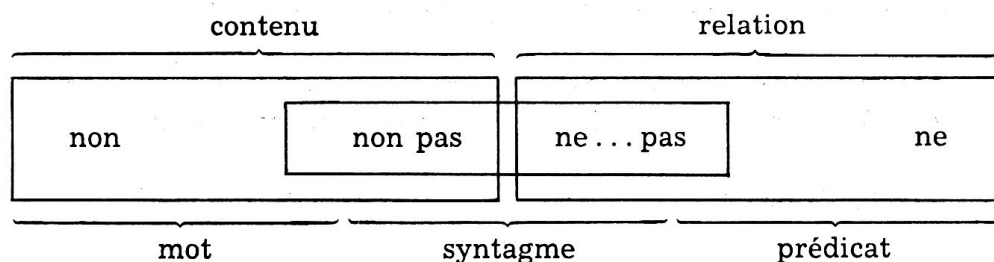
4.1. Si je regroupe les constatations faites sur les emplois des quatre négations courantes de l'ancien français, j'ai donc à conclure que :

- *non* porte sur le contenu d'un mot, à savoir l'incidence interne selon les guillaumiens, par exemple *non* fonctionne comme préfixe pour former le mot *nomper*, ou nie le mot *une* dès lors opposé au mot *toute* (3.2.),
- *non pas* porte sur le contenu d'un syntagme, par exemple *non pas* nie *le col bessié* pour l'opposer à *grant trot*, ou, en d'autres termes, la notion de vitesse modérée pour l'opposer à celle de grande vitesse (3.3.),
- *ne ... pas* porte sur la relation entre deux éléments d'un prédicat, à savoir intervient au niveau de ce que les guillaumiens appelleraient l'incidence externe, par exemple *ne ... pas* annule l'incidence du circonstant au verbe ou de l'adverbe au groupe copule + adjectif

(3.4.), le rôle de *pas* trouvant un répondant en *que* tel qu'il a été analysé par G. Moignet (3.6.),

— *ne* porte sur la relation entre le sujet et le prédicat.

4.2. Ces constatations me permettent de compléter le schéma donné plus haut (3.1.) de la façon suivante :



4.3. Il y a loin de mes conclusions à l'actualisation selon P. Guiraud (1964) ou à la virtualisation selon R. Martin (1972), ce qui ne signifie nullement que ces notions soient à rejeter.

On sait l'importance que revêt l'opposition actuel/virtuel dans l'ancienne langue et il n'est pas vain d'imaginer qu'elle soit aussi représentée dans le domaine de la négation.

Toutefois, si elle l'est, l'erreur est, à mon avis, de croire qu'elle serait introduite par l'élément *pas* et ce pour diverses raisons, dont la principale est que ce mot apparaît dans d'autres contextes que celui de la négation, — telle l'hypothèse et l'interrogation —, contextes qui sont déjà habituellement, et à juste titre, considérés comme virtuels en eux-mêmes ; il serait dès lors surprenant que *pas* introduise la virtualité là où elle est déjà, ou l'actualité là où on a la virtualité.

En outre, si R. Martin met en évidence une négation de virtualité, il ne fait nulle part allusion à une négation d'actualité qui lui répondrait, ou à une assertion d'actualité, et inversement pour P. Guiraud, fait qui en soi n'est pas réellement critiquable mais qui n'est pas non plus tout à fait conforme à la théorie linguistique exploitée, celle de G. Guillaume, et qui se fonde essentiellement sur des oppositions binaires.

En conséquence, si on veut conserver les notions de virtuel et d'actuel pour l'interprétation de la négation en ancien français, il faut prendre un autre point de vue que celui qu'adoptent les deux linguistes cités ci-dessus. On peut suggérer par exemple que cette opposition

recouvre celle qui existe entre les deux particules simples du système de la négation :

- *non* serait une négation virtuelle en ce sens qu'elle intervient en langue, au niveau du mot à l'état puissanciel,
- *ne* serait une négation actuelle en ce qu'elle intervient en discours, détruisant les relations établies par les mécanismes d'incidence externe, pour rester dans la terminologie guillaumienne.

Bien sûr, la suggestion reste à tester, mais du moins est-elle tout à fait conciliable avec les conclusions obtenues dans cette étude.

FNRS, Bruxelles.

Annick ENGLEBERT

BIBLIOGRAPHIE

Damourette et Pichon, 1911 :

J. Damourette et E. Pichon, *Essai de Grammaire de la Langue Française - Des mots à la pensée*, Paris, d'Artrey, 1911-1927, t. 1, pp. 129-146 et t. 6, pp. 113-242.

Guillaume, 1973 :

G. Guillaume, *Leçons de linguistique publiées par R. Valin*, Paris, Klincksieck - Québec, P.U.L., vol. 3 : 1973.

Guillaume, 1964 :

G. Guillaume, *Langage et science du langage*, Paris, Nizet - Québec, P.U.L., 1964.

Jespersen, 1917 :

O. Jespersen, *Negation in English and other languages*, Copenhague, 1917.

Joly, 1967 :

A. Joly, « Negation and the comparative Particle in English », dans *Cahiers de Psychomécanique du langage*, 1967, n° 9.

Joly, 1981 :

A. Joly, « Structure psychique et structure sémiologique de la négation nexale dans les langues indo-européennes », dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 1981, t. LXXVI, pp. 99-154.

Martin, 1972 :

R. Martin, « La négation de virtualité du moyen français », dans *Romania*, 1972, t. 93, pp. 20-49.

Martin et Wilmet, 1981 :

R. Martin et M. Wilmet, *Syntaxe du moyen français*, Bordeaux, SOBODI, 1981, pp. 13-36.

Ménard, 1976 :

Ph. Ménard, *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, SOBODI, 1976, pp. 249-261.

Moignet, 1965 :

G. Moignet, « L'opposition *non/ne* en ancien français », dans *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 1965, t. 3, I, pp. 41-65.

Moignet, 1973 :

G. Moignet, *Les Signes de l'exception dans l'histoire du français*, Genève, Droz, 1973.

Molho, 1962 :

M. Molho, « De la négation en espagnol », dans *Mélanges M. Bataillon*, Bordeaux, Annales de la Faculté des Lettres, 1964, 64 bis, pp. 704-715.

Offord, 1976 :

M. Offord, « Negation in *Berinus* : a contribution to the study of negation in fourteenth century French », dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1976, t. 92, pp. 313-385.

Sigarevskaia, 1967 :

N. A. Sigarevskaia, « Sur certains aspects de la négation en français contemporain : le rôle de la particule négative *pas* », dans *Le Français Moderne*, 1967, t. 35, pp. 286-297.

Sneyders de Vogel, 1957 :

K. Sneyders de Vogel, « La négation dans les *Faits des Romains* », dans *Mélanges E. Gamillscheg*, Tübingen, Niemeyer, 1957, pp. 559-578.

Yvon, 1959 :

H. Yvon, « Les expressions négatives dans la *Queste del Saint Graal* », dans *Romania*, 1959, t. 80, pp. 63-78.

Yvon, 1960 a :

H. Yvon, « Les expressions négatives dans *La vie de saint Louis* de Joinville », dans *Romania*, 1960, t. 81, pp. 99-111.

Yvon, 1960 b :

H. Yvon, « Les expressions négatives dans *La Conquête de Constantinople* de Villehardouin », dans *Romania*, 1960, t. 81, pp. 286-307.

Yvon, 1962 :

H. Yvon, « Les expressions négatives dans *Mon Faust* de P. Valéry - Comparaison

avec les textes du moyen âge », dans *Le Français Moderne*, 1962, t. 30, pp. 13-34.

Le chevalier au barisel :

Le chevalier au barisel, éd. par G. Raynaud, Paris, Champion, 1973.

Garin :

Garin le Loheren, éd. par J. E. Vallerie, Ann Arbor, 1947.

L'Escoufle :

Jean Renart, *L'Escoufle - Roman d'aventure*, éd. par F. Sweetser, Genève, Droz, 1974.

Le lai de l'ombre :

Jean Renart, *Le lai de l'Ombre*, éd. par F. Lecoy, Paris, Champion, 1979.

Roman de la rose :

Jean Renart, *Le roman de la rose ou de Guillaume de Dole*, éd. par F. Lecoy, Paris, Champion, 1970.